

RÈGLEMENT DE JEU

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La S.A.S **Espace Expansion** au capital de 464 910 € ayant son siège social 7 place du Chancelier Adenauer – 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 323 998 690 et la S.A.S **Unibail Management** au capital de 20 000 000,00 € 7, place du Chancelier Adenauer, 75016 Paris, immatriculées au RCS de Paris sous le numéro 414878389 (ci-après ensemble « l'Organisateur » ou « la société organisatrice).organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat (ci-après le Jeu) qui se déroulera du **5 avril 2019** à 12h00 jusqu'au **26 mai 2019** à 23h59, sur internet et à destination des membres du programme de fidélité des centres commerciaux suivants Rosny 2, Les Quatre Temps et Polygone Riviera, n'ayant pas encore activé le cumul des Points de Fidélité.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est gratuite.

A) Conditions de participation

Le Jeu est réservé exclusivement aux membres du programme de fidélité du centre commercial Rosny 2 (ci-après le « Centre »), ayant 18 ans ou plus et ayant reçu un e-mail de la part du Centre l'invitant à jouer au Jeu. (Il ne sera admis qu'une seule participation par Participant (même nom de famille, même adresse e-mail), et ce même si un Participant dispose de plusieurs comptes de fidélité.

Ne peuvent participer au présent Jeu :

- Les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle et notamment la société Unibail-Rodamco SE ou sous contrôle commun avec elle ;
- Les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que le personnel ou alliés de l'huissier de justice auprès duquel le règlement est déposé ;
- Les mandataires sociaux et employés des boutiques du Centre
- Ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

Il est ici précisé que seules les personnes ayant reçu l'e-mail mentionné ci-dessus directement de la part de l'Organisateur pourront participer au Jeu (le fait d'avoir obtenu l'e-mail par « transfert » d'un des destinataires sélectionné par l'Organisateur n'ouvre pas droit à participer au Jeu).

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation expresse et sans réserve par le Participant notamment (i) du présent règlement (confirmée par le clic sur le bouton présent dans l'email faisant la promotion du jeu « J'accepte le règlement* et je joue ») (ii) des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonne conduite...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français, dont notamment les dispositions applicables en France en matière de jeux concours. En conséquence, le non-respect du présent règlement et notamment des conditions requises de participation entrainera l'invalidation de la participation. Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La détermination du gagnant se fera par le biais d'un tirage au sort.

Pour participer, les Participants (ci-après les Participants/le Participant) doivent :

1. Etre membre du programme de fidélité du Centre et avoir reçu de la part du Centre un e-mail l'invitant à jouer au Jeu
2. Posséder une connexion internet sur un Smartphone ou un ordinateur (ou autre terminal approprié)
3. Cliquer sur « J'accepte le règlement et je participe » dans l'email faisant la promotion du Jeu
4. activer le « Cumul des Points de Fidélité » en remplissant le formulaire correspondant.

Pour information, le Participant devra à cette étape renseigner sa « banque » ainsi que les données liées à la finalisation de son inscription : (exemple non exhaustif car susceptible de variation selon l'établissement bancaire du Participant)

- Type de compte
- Numéro client
- Code secret
- Numéro de téléphone

Et cliquer sur « J'accepte et finalise »

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement.

Les personnes ayant complété uniquement la première étape de l'inscription au programme de fidélité ne seront pas prises en compte dans le tirage au sort. Seule la validation de la deuxième étape d'inscription (activation du Cumul des Points de Fidélité) compte comme une participation valide.

La participation au présent Jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données par le Participant. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant au Jeu.

ARTICLE 4 : DOTATION ET DETERMINATION DU GAGNANT

4.1 Dotation

La dotation du Jeu est la suivante :

- **Une carte cadeau d'une valeur de 500€ (cinq cents euros)**

La carte cadeau précitée sera une carte Unexpected Cadeau, valables dans les enseignes listées à l'adresse suivante : <http://www.lacartecadeau.fr/>, valable pour une durée de 12 mois à compter de son activation.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

4.2 Détermination du gagnant :

Le gagnant sera désigné par tirage au sort organisé par l'Organisateur.

Le tirage au sort sera effectué, dans les **15 (quinze) jours** suivants la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 5 : INFORMATION DU GAGNANT ET RETRAIT DU LOT

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur par e-mail à l'adresse utilisée lors de la participation au Jeu dans un délai de **15 (quinze) jours** maximum après le tirage au sort.

Le gagnant pourra se présenter à l'accueil du Centre à compter du jour suivant l'expédition de l'e-mail l'avisant de son gain, obligatoirement muni de sa pièce d'identité.

Il disposera d'un maximum de 1 (un) mois à partir du jour de l'expédition de l'e-mail l'avisant de son gain pour récupérer son lot à l'accueil du Centre, ouverts aux horaires indiqués sur le site internet du Centre.

Si le gagnant ne vient pas récupérer son lot dans le délai imparti mentionné ci-dessus, il perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée et sans indemnité ou compensation financière aucune.

ARTICLE 6 : LITIGES ET RESPONSABILITES

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'indisponibilité des lots, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard du gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTES

1/ Les données personnelles des participants seront traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, afin de gérer le présent Jeu, à savoir réaliser le tirage au sort, contacter le gagnant et lui remettre son lot.

Ce traitement sera réalisé sur la base légale de l'exécution d'un contrat, à savoir le présent règlement.

Les données traitées dans le cadre du Jeu ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne et seront supprimées un mois maximum après la fin du Jeu (sous réserve des dispositions prévues au point 3/ ci-dessous).

2/ En vertu de la réglementation applicable, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement ainsi qu'un droit de portabilité de ses données personnelles.

En conséquence le Participant dispose du droit :

- d'accéder à ses données personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
- de demander une rectification de ses données ;

- de s'opposer ou demander une limitation du traitement de ses données personnelles ;
- de recevoir ses données personnelles sous un format standard et structuré ;
- de donner des instructions sur le traitement de ses données après sa mort.

Pour tous les cas cités ci-dessus, le Participant devra envoyer un mail à l'adresse suivante :

Les Quatre Temps : Lesquatretemps.direction@unibail.fr

Rosny 2: direction.rosny2@unibail.fr

Polygone Riviera : accueil@polygone-riviera.com

Enfin, si le Participant n'est pas satisfait de la manière dont sont traitées ses données personnelles, il pourra introduire une réclamation auprès de la CNIL : 3 place de Fontenoy – 75007 Paris.

3/ La participation au Jeu impliquant la souscription au programme de fidélité, les données transmises dans ce cadre seront traitées conformément aux politiques de confidentialité afférentes :

- pour la première étape d'inscription :
- Rpsny 2 : <https://www.rosny2.com/privacypolicy>
- Polygone Riviera : <https://www.polygone-riviera.fr/politiqueconfidentialite>
- Les Quatre Temps : <https://www.les4temps.com/privacypolicy>
- pour la deuxième étape d'inscription (activation de la collecte de points) : <https://support-urw.transactionconnect.com/politiquedeconfidentialite.pdf>

ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT DE JEU ET COMMUNICATION

Le règlement du Jeu est également accessible depuis l'email faisant la promotion du jeu.

Par ailleurs, le règlement du Jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement. Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande. Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Un seul remboursement par foyer sera admis (même nom, même adresse).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.